© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

Bloquer un site casino en ligne

Par Profil supprimé Postée le 21/02/2023 13:59

Comment bloquer l’es site casino en ligne

Mise en ligne le 28/02/2023

Bonjour,

Il n'est malheureusement pas possible de faire une demande d'interdiction volontaire sur ce type de site car ils ne sont pas affiliés à l'ANJ (Autorité Nationale des Jeux).

Ce sont souvent des sites hébergés à l'étranger qui ne sont pas forcément reconnus légalement en France. Il existe des outils comme des bloqueurs que certains internautes utilisent, certains gratuits d'autres payants.

Nous pouvons vous suggérer de vous rapprocher d'une structure d'accompagnement en addictologie, nommée Centre de Soin d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) où l'équipe peut vous accompagner de manière individuelle pour tenter de trouver une solution adaptée. L'accueil se fait dans un cadre confidentiel et gratuit. L'équipe est généralement composée de médecin addictologue, psychologue, infirmier et peut également aider sur la pratique de jeu excessif de manière plus globale.

Vous trouverez en bas de réponse les coordonnées de CSAPA dans votre périmètre géographique.

Bien cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suiv

---

Association Addictions France - CSAPA de Chaumont

5 rue du 14 juillet
52000 CHAUMONT

Tél : 03 25 03 55 72
Site web : addictions-france.org
Secrétariat : Accueil sur rendez-vous. Lundi de 8h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h, mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, vendredi de 8h30 à 12h30.
Consultat° jeunes consommateurs : Assurée par un éducateur spécialisé. Sur rendez-vous du lundi au vendredi aux horaires indiqués.

Voir la fiche détaillée

Association Addictions France - Consultation avancée en addictologie

1 place Charles de Gaulle
52270 DOULAINCOURT SAUCOURT

Tél : 03 25 03 55 72
Site web : addictions-france.org
Accueil du public : sur rendez-vous
Secrétariat : Secrétariat de Chaumont: Lundi de 8h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h, mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, vendredi de 8h30 à 12h30.

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Se faire interdire ou exclure des sites de jeux